

G.M./AM.- 081283.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DIVISION DU PERSONNEL

ORIGINAL
LECRET N° 84/041 du 13/01/84 /ETR-SG/D.A.F.
portant nomination du Commandant BATSIMBA
Jean-François en qualité d'Attaché Militaire
Naval et de l'Air près l'Ambassade
de la République Populaire du Congo à
ALGER

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

(/ I S A S :

VU la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU la Loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
VU l'Ordonnance n° 64/6 du 15 février 1964 portant
loi organique sur les conditions de nominations aux emplois
civils et militaires ;

VU l'Ordonnance n° 31/70 du 18 août 1970 portant
statut général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
VU le Décret n° 61-143/FP du 27 juin 1961 portant
statut commun des Cadres du Personnel Diplomatique et Consulai-
re de la République Populaire du Congo ;

VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

VU le Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le ré-
gime de rémunérations applicables aux Agents Diplomatiques et
Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassa-
deurs Itinérants ;

VU le Décret n° 77/15/ETR-SG/DMAF du 21 janvier 1977
fixant la durée des affectations des agents Congolais dans les
Postes Diplomatiques ou Consulaires ;

VU le Décret n° 77/115 du 14 mars 1977 portant compo-
sition et fonctionnement du Cabinet Militaire dans les Missions
Diplomatiques à l'Etranger ;

VU le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret n° 79/158 du 1er décembre 1979 portant
restructuration des ambassades de la République Populaire du
Congo ;

VU le Décret n° 80/512 du 21 novembre 1980 fixant
le régime des indemnités de déplacement des agents de l'Etat ;

VU le Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Rectificatif n° 81/16 du 26 janvier 1981 au
Décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

VU le Décret n° 81/117 du 26 janvier 1981 relatif
aux intérim des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret n° 82/953 du 2 novembre 1982 fixant le
régime des frais de transport des effets des Diplomates, Per-
sonnel Administratif et Technique mutés ou rappelés définitive-
ment en République Populaire du Congo ;

.../...

VU le Décret n° 82/1149 du 7 décembre 1982 modifiant certaines dispositions du Décret n° 75/214 du 2 mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux agents Diplomatiques, Consulaires et assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

VU le Décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

VU l'Agrément n° 557/83 du 5 décembre 1983 du Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Le Commandant BATSIMBA Jean-François, est nommé Attaché Militaire Naval et de l'Air près l'Ambassade de la République Populaire du Congo à Alger (REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE).

ARTICLE 2. - Le Ministre des Affaires Etrangères, le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense, et le Ministre des Finances, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

BRAZZAVILLE, le 13 Janvier 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres ,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement;

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre Délégué à la Prési-
dence Chargé de la Défense,

Pierre N Z E.-

Le Ministre des Finances,

Colonel Raymond Damase NGILLI.-

Itihi CSSETCUMBA LEROUNDOU.-

AMPLIATIONS :

PR..... 2	MINIDEFENSE.... 2
PM..... 2	MINIFINANCES... 2
CAB/MAE..... 2	
SGAE..... 2	
DPT.REL.EXT... 2	DGB..... 2
SGCM/BC..... 2	DCF..... 1

AMBAC BRAZZA ALGER... 2
DIVISION PERSONNEL... 3
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 6